



Grève des trains en corse: droits de ceux qui l'ont subi

Par **Mariine2a**, le **22/11/2009** à **16:17**

Bonjour,
il y à quelques semaines, la grève des trains à eu lieu en Corse.
Au bout de plusieurs jours les employés l'avaient arrêté.
Etudiante, j'ai acheté mon billet aller/retour Corte/Ajaccio.
Le vendredi soir je suis donc redescendue, et voulant remonter le lundi matin les voilà en grève, et donc obliger d'acheter un billet pour la gare routière.
J'aurais voulu savoir, si je devais réclamer un remboursement, quels son mes droits, ainsi que les leurs.
Est-ce qu'ils doivent me rembourser? Sont-ils dans leurs droits?
Merci d'avance.